



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau, Québec K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 4	Date de la modification : 18 juin 2020
Bureau du directeur général des élections – N° du dossier : ECCS-RFP-20-0026	
Titre : EC20909 – Porte insigne en plastique transparent	
Date de clôture de la demande de prix : Le 23 juin 2020 à 13H00, heure de Gatineau	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau, Québec K1A 0M6	
À l'attention de Chantal Sabourin	Courriel: proposition-proposal@elections.ca

Partie 1. Interprétation

- 1.1 Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de prix (DP) qui porte le numéro ECCS-RFP-20-0026 datée du 11 mai 2020. La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2 Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à cette DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 11

Question:

Cette question fait référence à la définition dans l'annexe A, section 5 dans l'énoncé des travaux « **Aucune quantité excédentaire ou déficitaire** ». Si nous expédions une quantité inférieure à celle précisée et que nous vous facturons la quantité exacte que nous expédions, serons-nous payés ?

Par exemple :

La quantité totale est de 560 000. Si nous expédions et facturons 559 000 unités, serons-nous payés pour 559 000 unités ? Ou bien vous dites que vous ne paierez rien ?

Réponse :

Élections Canada ne paiera pour les quantités supplémentaires reçues d'un envoi. Si l'on prend votre exemple, si nous recevons 561 000 unités, nous ne paierons que les 560 000 prévues au contrat. Si nous ne recevons que 559 000 unités et qu'il nous en manque 1 000, nous ne paierons pas les unités manquantes.

Cela dit, le montant du contrat est de 560 000 unités et le fournisseur gagnant doit s'assurer de livrer la totalité du montant commande.

2.2 Question No. 12

Question:

Serait-il possible de prolonger la date de clôture.

Réponse :

Afin de respecter la date de livraison, la date de clôture ne peut être prolongée.

